

NORME
INTERNATIONALE

ISO
9374-1

Première édition
1989-11-15

Appareils de levage à charge suspendue —
Informations à fournir —

Partie 1 :
Généralités

iTeh STANDARD PREVIEW

(standards.iteh.ai)

Cranes — Information to be provided —

Part 1 : *General* 4-1:1989

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ef4d672d-2be5-4c24-b03a-235ebd4ea8ad/iso-9374-1-1989>



Numéro de référence
ISO 9374-1:1989(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 9374-1 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 96, *Appareils de levage à charge suspendue*.

L'ISO 9374 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Appareils de levage à charge suspendue — Informations à fournir*:

- *Partie 1: Généralités*
- *Partie 2: Grues mobiles*
- *Partie 3: Grues à tour*
- *Partie 4: Grues à flèche*
- *Partie 5: Ponts roulants et ponts portiques*

Appareils de levage à charge suspendue — Informations à fournir —

Partie 1 : Généralités

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 9374 prescrit, d'un point de vue général, les informations devant être fournies par l'acheteur et par le constructeur de sorte que l'appareil de levage à charge suspendue le mieux adapté soit fourni compte tenu des exigences et des conditions de service.

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO 9374. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente partie de l'ISO 9374 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 4301-1:1986, *Grues et appareils de levage — Classification — Partie 1: Généralités.*

ISO 7363:1986, *Grues et appareils de levage — Caractéristiques techniques et documents d'acceptation.*

3 Informations devant être fournies par un acheteur lors d'un appel d'offres ou d'une commande

L'acheteur doit fournir les informations suivantes, compte tenu du type d'appareil de levage à charge suspendue considéré:

- a) l'identité des parties concernées comprenant les adresses, les numéros de téléphone et le nom des personnes à contacter;
- b) des informations suffisantes permettant de classer l'appareil de levage à charge suspendue dans son ensemble ainsi que chaque mécanisme, conformément à l'ISO 4301-1;
- c) des détails concernant le lieu d'utilisation ou d'installation de l'appareil de levage à charge suspendue, accompagnés de la mention de conditions particulières ou exceptionnelles pouvant s'appliquer;
- d) des détails concernant les charges à lever et les dispositifs de fixation de charge, les configurations de flèche ou de tour, les vitesses de service, les hauteurs de levage, ainsi que toutes les autres exigences de service entrant dans la gamme des possibilités du type d'appareil de levage à charge suspendue retenu;
- e) les limites dimensionnelles ou de gabarit de dégagement éventuelles;
- f) toutes autres exigences particulières propres à l'acheteur.

4 Informations à fournir par le constructeur

Le constructeur doit fournir les informations suivantes, compte tenu du type d'appareil de levage à charge suspendue considéré:

- a) les informations techniques et les certificats d'essais relatifs à l'appareil de levage à charge

- suspendue, afin de faciliter son installation et/ou son utilisation conformément à l'ISO 7363;
- b) un guide d'utilisation comprenant des instructions détaillées d'entretien courant, d'inspection
- et de maintenance de l'appareil de levage à charge suspendue;
- c) les dimensions, les masses et tous autres détails.
-

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 9374-1:1989

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e4d672d-2be5-4c24-b03a-235ebd4ea8ad/iso-9374-1-1989>

CDU 621.87

Descripteurs: matériel de manutention, appareil de levage, grue, document technique.

Prix basé sur 1 page
